

Sages-femmes illégales

Simon Coutu

La Presse, dimanche 7 janvier 2007

Les maisons de naissance ne suffisant pas à la demande, des sages-femmes non reconnues par l'Ordre des sages-femmes du Québec pratiquent dans la clandestinité.

Raphaël* n'a jamais mis les pieds à l'hôpital et il s'en porte à merveille. Il est né dans son appartement de Montréal, auprès de sa famille et de ses nombreux colocataires. Confrontés aux listes d'attente des maisons de naissance, ses parents, Julie et Philippe, ont fait appel à Carole, une sage-femme non reconnue par l'Ordre pour accoucher dans leur salon.

«On n'avait pas d'attirance pour l'hôpital, un endroit où les gens sont malades et meurent, explique Philippe. C'est important d'être dans un endroit de confiance. On est tellement bien chez nous. S'il y avait un problème, Julie aurait facilement pu être transférée à l'hôpital.»

Les femmes qui veulent accoucher à domicile doivent s'inscrire dans l'une des sept maisons de naissance du Québec. Les listes d'attente sont très longues. «Nous avons appelé après deux mois et demi de grossesse, mais il n'y avait plus de place, ajoute Philippe. Ils nous ont mis sur une liste et ils nous ont clairement dit que nos chances étaient très faibles. Si on n'avait pas rencontré Carole, on aurait paniqué un peu. On n'aurait pas eu le choix d'aller à l'hôpital.»

Une demande sur quatre est retenue

Le Regroupement Naissance-Renaissance, un organisme communautaire qui oeuvre à l'humanisation des naissances, croit que c'est le gouvernement qui est à blâmer. «Les femmes qui veulent accoucher dans une maison de naissance doivent s'inscrire dès l'ovulation, dit la coordonnatrice des dossiers politiques, Nesrine Bessaih. Au moment où elles prennent la décision d'avoir un bébé, c'est le temps d'appeler. Une demande sur quatre est retenue. Ce qu'on veut, c'est du financement de la part du gouvernement. Toutes les femmes devraient avoir accès à ce service gratuitement.»

Au Québec, plusieurs régions ne sont pas desservies par des maisons de naissance. C'est le cas des Laurentides et de la Rive-Sud de Montréal. Cette lacune fait aussi en sorte que plusieurs sages-femmes fraîchement diplômées sont sans emploi. Le gouvernement du Québec est conscient du problème. «Il nous reste du progrès à faire, surtout dans les régions où il y a des listes d'attente et celles où il n'y a pas de services de maisons de naissance, reconnaît la porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Geneviève Villemure-Denis. Ce sont nos priorités. Nous sommes conscients que des bacheliers se retrouvent au chômage et on veut remédier à la situation. L'idée est d'ouvrir de nouvelles maisons de naissance pour employer la main-d'oeuvre.»

Les sages-femmes doivent obtenir un baccalauréat à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour pouvoir travailler légalement. Au Québec, la profession est reconnue depuis 1999. À l'époque, le gouvernement accordait aussi le droit de pratiquer aux sages-femmes traditionnelles qui réussissaient un examen. Le MSSS a fermé cette voie. Avant 1999, la pratique était tolérée et n'était régie par aucun ordre professionnel. Pour les futures sages-femmes du Québec, l'université est maintenant un passage obligé.

Il n'y a que 87 sages-femmes au Québec. Cette jeune profession apprend donc à faire sa place dans le système de santé québécois. «C'est normal qu'on s'adapte, admet Raymonde Gagnon, présidente de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Depuis la légalisation, on a développé nos propres règles. On considère que ces changements sécurisent le public. Je comprends qu'un couple veuille accoucher à domicile par principe, mais c'est à leurs risques et périls de le faire avec une personne qui pratique des actes de sage-femme de façon illégale.»

En marge de la profession

Accoucher avec une sage-femme non reconnue est coûteux. Pour tous ses services, la facture s'élève à 1600 \$. Un luxe que de nombreux couples ne peuvent se payer. «Je me suis formée à ma façon, dit Carole. Je suis toujours illégale et je ne dois pas parler trop fort de ce que je fais. Il y a moins de 10 femmes dans ma position au Québec. On peut avoir des problèmes qui peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement. La loi dit que les actes des sages-femmes doivent être reconnus par l'ordre. Je suis donc une criminelle.»

En pratiquant en marge de la profession, Carole est seule devant la loi. «Si un incident se produit, je peux me faire poursuivre par les parents. Je n'ai pas d'assurance qui me protège. S'il y avait une plainte, l'Ordre des sages-femmes du Québec n'aurait pas le choix de me traîner en cour.»

Une grande demande

En attendant, les quelques sages-femmes comme Carole ne manquent pas de travail. «Dans ma région, il n'y a pas de maison de naissance. Ma clientèle vient de là. Il y a une grande demande pour mes services. J'ai fait plus d'une centaine d'accouchements grâce à un réseau de bouche-à-oreille. Je dois même refuser des clients parce que je donne un service total. Je m'occupe d'une famille qui vit une grande étape de sa vie.»

***Les noms de l'enfant, du couple et de la sage-femme illégale ont été changés pour leur éviter des représailles.**

Source: Cyberpresse, lundi 7 janvier 2007